

# Compte rendu du conseil municipal

## Séance du 4 mars 2024

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Sébastien GUILLAUME, Elodie MELET, Séverin PASKIEWICZ, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE

Conseillers municipaux absents avec représentation :

Gérard MUGNIOT à Philippe SCHENCK

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY, Camille BARBAZ

Séverin PASKIEWICZ a été désigné secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h.

### **Approbation du compte rendu du 5 février 2024**

Les élus n'émettent pas d'observations sur le compte rendu de la séance du 5 février 2024, qui est approuvé à l'unanimité.

## 1. Finances

### **Comptes administratifs, de gestion et affectation du résultat pour l'année 2023**

M. le Maire présente les comptes administratifs et les comptes de gestion pour l'année 2023. Il fait part des résultats suivants :

*Budget principal*

Section	Résultat à la clôture de l'année 2022	Résultat de l'exercice 2023	Cumul à la clôture de l'année 2023 à affecter
<b>Fonctionnement</b>	+ 300 954,90 €	<b>+ 222 056,72 €</b>	+ 523 011,62 €
<b>Investissement</b>	+ 155 061,06 €	<b>- 96 507,66 €</b>	+ 58 553,66 €

*Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »*

Section	Résultat à la clôture de l'année 2022	Résultat de l'exercice 2023	Cumul à la clôture de l'année 2023 à affecter
<b>Fonctionnement</b>	- 3 564,46 €	<b>- 240 466,33 €</b>	- 244 030,79 €
<b>Investissement</b>	+ 74 034,30 €	<b>- 225 965,60 €</b>	+ 299 999,90 €

Hors la présence de M. le Maire et sous la présidence de Lydie CHANEZ, 1<sup>ère</sup> adjointe, le conseil municipal, à l'unanimité :

- constate la concordance entre les écritures des comptes de gestion et celles des comptes administratifs,
- approuve ces comptes.

### **Affectation du résultat**

#### *Budget principal*

M. le Maire propose et le conseil municipal approuve à l'unanimité les reports des résultats suivants, avec les restes à réaliser :

- c/R001 « Résultat d'investissement reporté » ..... 22 403,40 €
- c/R002 « Résultat de fonctionnement reporté » ..... 523 011,62 €

#### *Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »*

M. le Maire propose et le conseil municipal approuve à l'unanimité les reports des résultats suivants :

- c/R001 « Résultat d'investissement reporté » ..... 299 999,90 €
- c/D002 « Résultat de fonctionnement reporté » ..... - 244 030,79 €

### **Préparation du budget primitif pour l'année 2024 et ses projets d'investissements**

Les élus abordent la préparation du budget pour cette année, tant en fonctionnement qu'en investissement. Une liste est établie des investissements potentiels qui seront priorisés selon les possibilités financières de la commune.

## **2. Forêts et bois : commission du 29 février 2024**

### **Travaux sylvicoles : programme de l'année 2024**

Une synthèse du programme de travaux est présentée au conseil municipal par la 1<sup>ère</sup> adjointe en charge de la forêt :

<b>Lot</b>		<b>Parcelles</b>	<b>Sup.</b>
<b>Lot 1</b> : dégag <sup>t</sup> manuel	des régé. naturelles	60	0,53 ha
	des plantations	60, 91	2,99 ha
<b>Lot 2</b> : Entretien parcellaire et travaux sylvicoles en futaie irrégulière		68, 77, 78, 79	14,85 ha
<b>Lot 3</b> : Entretien parcellaire et travaux sylvicoles en futaie irrégulière		73, 74	6,39 ha
<b>Lot 4</b> : Entretien parcellaire et travaux sylvicoles en futaie irrégulière		63, 81, 83	1,32 ha
<b>Lot 5</b> : Entretien parcellaire et travaux sylvicoles en futaie irrégulière		34, 46	6,40 ha
<b>Lot 6</b> : Entretien parcellaire et travaux sylvicoles en futaie irrégulière		71, 72	2,87 ha

<b>Lot 7</b> : Cloisonnement d'exploitation (entretien mécanisé)	3.ja, 46.i, 6.ja, 62.i, 63.i, 64.i ,65.i, 66.i, 69.i, 7.ja, 71.i, 72.i, 93.i, 73.i	97,92 ha
---	--	----------

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme de travaux proposé par l'ONF. La consultation des entreprises sera lancée prochainement afin de retenir les prestataires lors de la prochaine séance.

### 3. Solidarités, enfance et jeunesse

#### **Location des locaux de la micro-crèche : modalités et loyer**

La 3<sup>ème</sup> adjointe informe le conseil municipal de ses divers entretiens avec la société INFANS, retenue pour l'ouverture d'une micro-crèche dans le Bâtiment Centre bourg. Pour ce faire, elle rappelle les termes de la délibération du 4 décembre 2024 :

« *Le loyer débutera à 900 € à la signature du bail commercial et atteindra 1 259 € (hors charges et hors révision selon indice des loyers commerciaux) au plus tard 18 mois après, avec une réévaluation à 6 mois et 12 mois en fonction du taux de remplissage de la micro-crèche* ». Il est proposé et approuvé à l'unanimité par le conseil municipal de modifier le loyer de départ à 750 € par mois. Le reste de la délibération reste inchangé.

### 4. Urbanisme, voirie et réseaux

Gérard MUGNIOT, adjoint en charge de l'urbanisme, étant absent, M. le Maire propose de différer les échanges sur les points suivants, tout en présentant sommairement chaque demande d'achat de terrain d'aisance :

- Rue des Frênes par Clément STEINMESSE, et par Loana CERESA
- Rue des Prunelles par Sylvain BERNARD
- Rue de Nozeroy par Dorian BERGANTZLE
- Rue des Droséras par Mathieu ROUSSILLON.

#### **Vente de terrain d'aisance, rue du Docteur Girod : déclassement**

M. le Maire rappelle les délibérations du 13 mars 2023 et 12 juin 2023 acceptant la vente de terrain à Stéphane et Aline CUBY. Un bornage a été réalisé. Ce terrain faisant partie du domaine public, il doit être déclassé préalablement à la vente. Considérant que ce terrain n'est pas affecté à une voirie mais représente un délaissé, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de déclasser du domaine public la partie de terrain concernée pour pouvoir la vendre à M. et Mme CUBY.

### 5. Bâtiments et patrimoine

#### **Chalet de la Bourre : travaux à prévoir et projets d'évolution**

Suite au jugement du 31 janvier dernier par lequel le Tribunal administratif a prononcé l'expulsion de la SAS MONIN, la Commune a repris possession des locaux du Chalet de la Bourre.

Un état des lieux sommaire avec photos et vidéos est présenté au conseil municipal. Le chalet reste en bon état structurel mais les lieux ont été laissés en l'état par M. MONNIN lors de la fermeture en mars 2020. Il est nécessaire de procéder à un désencombrement, un tri avant de pouvoir estimer précisément les travaux.

La discussion s'engage sur les travaux à envisager pour la remise en état de fonctionnement et sur les projets pour l'avenir du chalet : installation de panneaux photovoltaïques, nouvelle réserve d'eau, extension de la cuisine, nouveaux sanitaires accessibles, extension de la terrasse, réaménagement du parking en lien avec les activités nordiques et de randonnées...

## 6. Tourisme

### **Projet d'installation d'une station météo avec données ouvertes à Combe noire**

L'examen de ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

### **Renouvellement de la convention d'occupation pour une station météo privée**

La convention établie pour 2 ans avec M. GIBIER pour la pose d'une station météo avec données fermées de Localsat dans la plaine de Combe Noire est arrivée à échéance au 15 novembre 2023. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de cette convention dans les mêmes conditions.

## 7. Intercommunalité, structures extérieures et informations diverses

### **Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura**

M. le Maire relate les points de l'ordre du jour du conseil communautaire du 25 janvier 2024 et fait état des discussions.

La séance est levée à 22h.

Prochaine séance : lundi 8 avril 2024 à 20h.

**Le Maire,**

*Florent SERRETTE*